

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE CONTRÔLE

DES CONCESSIONS
D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

2010



P.3 1 RAPPORT DE CONTRÔLE

P.3 1.1 Patrimoine physique et financier

P.4 1.2 Qualité et continuité de la fourniture

P.5 1.3 Contrôle continu de la concession électrique

P.8 1.4 Les usagers

P.10 1.5 Concession gaz

P.13 2 RAPPORT D'ACTIVITÉ

P.13 2.1 Maîtrise d'ouvrage sur les réseaux de distribution publique

P.16 2.2 Missions hors concession

P.18 2.3 Bilan financier

P.19 2.4 Bilan social

LE MOT DU PRÉSIDENT



Robert Descazeaux
Maire de Garganvillar
Président de SDE 82

Tout au long de l'année, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le SDE82 s'attache à contrôler le concessionnaire ERDF et le fournisseur EDF pour les clients raccordés aux tarifs réglementés, respectant ainsi les dispositions réglementaires et le cahier des charges de concessions signé en 1993 pour une durée de 25 ans.

Le délégataire produit chaque année à l'attention de l'autorité délégante, conformément à l'article 32 du cahier des charges de concession, un rapport général. Ce rapport retrace les opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public comprenant les principaux résultats, les faits marquants et les perspectives d'évolution du service se rapportant à la concession. La remise et l'analyse du compte rendu d'activité ont été effectuées le 1^{er} juillet 2011.

L'année 2010 a été marquée par la promulgation de la loi « NOME » du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité. Elle vise à renforcer le rôle et les compétences des autorités organisatrices de l'énergie, notamment pour l'élaboration des programmes d'investissement et de développement des réseaux de distribution, ainsi que pour le service public de fourniture aux tarifs réglementés d'électricité. Le 31 mars 2010, Henri Proglio, président d'EDF, accompagné de Michèle Bellon, présidente du Directoire d'ERDF, a réaffirmé la volonté de renforcer la relation avec les autorités concédantes.

À l'échelle du Tarn-et-Garonne, des actions ont été menées tout au long de l'année :

- le concessionnaire a présenté le « dossier transparence », qui apporte des précisions sur la qualité de fourniture et sur les investissements à la maille communale ;
- à la demande du SDE, les services de ERDF et du SDE se sont rapprochés pour la mise en place du protocole VRG, démarche très importante qui vise à améliorer la valorisation par ERDF des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat ;
- l'avenant n° 2 au cahier des charges de concession mettant en œuvre les dispositions du protocole PCT (part couverte par le tarif) et engageant le concessionnaire à compenser l'incidence financière résultant du protocole PCT à l'autorité concédante a été signé (en date du 10 mai).

La seconde partie du présent rapport annuel rend compte de l'activité du SDE en sa qualité de maître d'ouvrage de l'électrification rurale et au titre des compétences optionnelles transférées.

1. RAPPORT DE CONTRÔLE

1.1 PATRIMOINE PHYSIQUE ET FINANCIER

L'exercice a vu une croissance sensible de l'ensemble du linéaire HTA/BT ainsi que du nombre de postes. La part du réseau enfoui a continué à progresser, mais le renouvellement du réseau en fil nu de faible section doit être poursuivi. La valeur des immobilisations sur le territoire de la concession a augmenté pour s'établir à 415 608 K€ en valeur brute. En dépit du protocole VRG, la valeur réelle du patrimoine sous maîtrise d'ouvrage SDE reste sous-estimée.

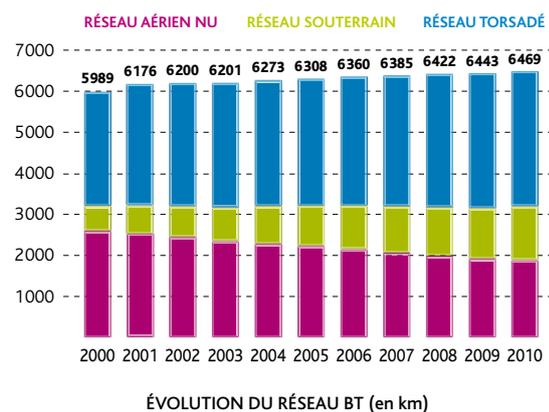
1.1.1 LE PATRIMOINE PHYSIQUE

Le SDE 82 intervient en lieu et place des 195 communes adhérentes. La concession représente une population totale de 231 763 habitants et 135 472 usagers. Elle est alimentée par 19 postes sources, dont 10 sont implantés dans le département. Depuis 2008, une forte progression des raccordements d'installations de production au réseau est enregistrée au plan national. C'est aussi le cas en Tarn-et-Garonne où l'on recense 705 producteurs à fin 2010 (135 en 2009).

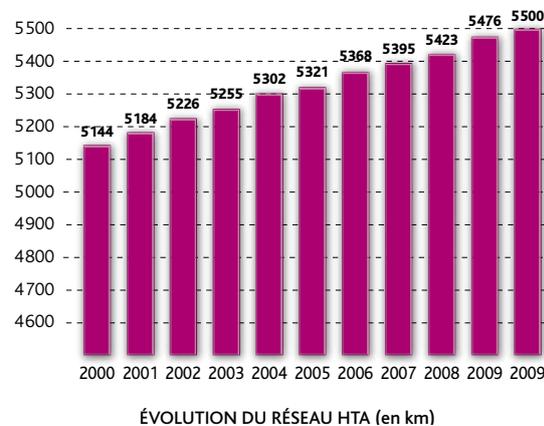
LE RÉSEAU

Le réseau de distribution publique en concession couvre 11 969 km de linéaire. 5 500 km sont en moyenne ou haute tension de type A - 15 000 V à 63 000 V (HTA). 80 % sont implantés en zone rurale. L'exercice a vu une progression du linéaire HTA de 24 km. Le taux d'enfouissement a progressé de 29 %. Cette progression est continue depuis 2005, où le taux était de 20 %. La moyenne nationale se situe cependant à 41,45 %.

Le réseau basse tension - 230 V à 400 V - couvre 6 649 km de linéaire dont plus de la moitié en torsadé, 27 % en aérien



nu et 20 % en souterrain. Le linéaire BT enfoui a augmenté de 66 km, dont 57 en périmètre rural. Il représente 20 % du linéaire BT total contre 16 % en 2005. Mais la moyenne nationale se situe à 38,8 %. Le réseau aérien nu a continué à se résorber sur 92 km, soit 5,5 %.



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET TYPOLOGIQUE DU RÉSEAU BT (2010)

Réseau/mètre linéaire				
Zone	Fil nu	Torsadé	souterrain	total
Urbain	303971	711651	420112	1435734
Rural	1526111	2631889	875955	5033955
Total général	1830082	3343540	1296067	6469689

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET TYPOLOGIQUE DU RÉSEAU BT : VARIATION 2009/2010

Réseau/mètre linéaire				
Zone	Fil nu	Torsadé	souterrain	total
Urbain	- 6786	4795	8642	6651
Rural	- 85828	48528	57363	20063
Total général	- 92614	53323	66005	26714

L'article 5 de l'annexe I du Cahier des charges de concession répartit la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau BT de telle sorte que ERDF l'assure pour les communes urbaines, le SDE l'assurant pour les communes rurales, c'est-à-dire 78 % du réseau.

LES POSTES

Le patrimoine des postes est constitué de 4628 postes sur poteaux - H61 -, 1664 postes de type rural - PSSA-PSSB, poste rural socle, cabine haute, rural socle, rural compact et 1022 postes de type urbain (en immeuble, enterré, cabine basse, urbain compact et portable). L'exercice a vu une augmentation du nombre des postes de type rural (5,9 %) et urbain (2,30 %). La qualité de la fourniture s'en trouve améliorée, du fait de la diminution de longueur des départs basse tension; la longueur moyenne des départs les plus longs - 10 % du total - est de 86 m.

RÉPARTITION NUMÉRIQUE ET TYPOLOGIQUE DES POSTES: VARIATION 2009/2010

Type de postes	2010	2009	Évolution	Clients actifs 2010
H61	4628	4673	-0,96 %	40470
Poste type rural	1664	1571	5,92 %	26006
Poste type urbain	1022	999	2,30 %	66308
Autres	5	6	-16,67 %	140
Total général	7319	7249	0,97 %	132924

L'ÂGE DES OUVRAGES

30 % des ouvrages HTA, 50 % des ouvrages BT et 28 % des postes ont plus de 30 ans; la durée d'amortissement de ces ouvrages est de 40 ans. Leur renouvellement conditionne le bon état du réseau dans la durée. L'article 10 du cahier des charges de concession stipule que c'est au concessionnaire de financer les travaux de renouvellement.

Le SDE attire régulièrement son attention sur la nécessité de les prévoir, plus particulièrement concernant le réseau fil nu de faible section. Couvrant 1124 km et représentant 61 % de l'aérien en fil nu, ce type de réseau est très ancien et sujet au plus grand nombre d'incidents.

RÉPARTITION DES OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE

	Réseau HTA - km	Répartition HTA	Réseau BT-km	Répartition BT	NbrePostes HTA/BT	Répartition Postes
< 10 ans	895	16,34 %	1298	23,70 %	1390	25,38 %
> 10 ans et < 20 ans	1293	23,61 %	1277	23,32 %	2016	36,82 %
> 20 ans et < 30 ans	1587	28,98 %	1160	21,18 %	2351	42,93 %
> 30 ans et < = 40 ans	974	17,79 %	191	3,49 %	1103	20,14 %
> 40 ans	752	13,73 %	2543	46,44 %	459	8,38 %
Total	5501		6469		7319	

LES TRAVAUX D'ERDF SUR LES OUVRAGES CONCÉDÉS

Au cours de l'exercice, ERDF a réalisé des travaux sur 69 km de réseau HTA (contre 125 en 2009), consacrés au renforcement (81 %) et à l'extension et renouvellement (19 %). Ont été notamment réalisées la sécurisation du départ sur les communes de Bruniquel (Cazals) et de Labastide-Saint-Pierre (mise en souterrain de 5,5 km), le renforcement du départ à Montauban (Perruquier-Ticol), la restructuration du départ à Saint-Étienne-de-Tulmont, la mise en souterrain de l'ossature départ à Saint-Benoit.

Sur le réseau BT, 38 km ont fait l'objet de travaux (contre 35 en 2009), consacrés respectivement à du renouvellement (46 %), de l'extension (43 %), du renforcement (11 %). 38 chantiers ont été conduits, dont 5 en renforcement en zone urbaine, 18 en renouvellement de fils nus, 15 en remplacement de réseau suite à vol de cuivre. 7,5 km de fils nus hors vol de cuivre ont été déposés.

1.1.2 LE PATRIMOINE FINANCIER

La valeur brute des immobilisations sur le territoire de la concession a augmenté de 31,43 % depuis 2005. Elle est de 415608 K€ pour l'ensemble des ouvrages de la concession. Le réseau BT représente 42 % de la valeur brute des ouvrages concédés, le réseau HTA, principalement construit, par le concessionnaire, 44 %.

En application du cahier des charges de concession, le SDE82 est maître d'ouvrage, chaque année, pour des travaux enrichissant le patrimoine de la concession. Toutefois, ERDF ne prend pas en compte le coût réel des travaux financés par le Syndicat, mais les valorise selon des critères qui lui sont propres (voir encadré) et selon un canevas défini à la maille régionale. Le SDE, dans ses rapports successifs, a mis en évidence la sous-valorisation qui en résulte et laquelle a justifié l'établissement du protocole VRG (valorisation de remises gratuites) entre la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et ERDF.

BILAN DU PROTOCOLE VRG

En Tarn-et-Garonne, l'application du protocole est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010 et ce pour une première période probatoire d'une durée de 2 ans.

À SAVOIR

ORGANISATION DU PATRIMOINE PAR ERDF

- Le calcul de l'actif patrimonial par le concessionnaire s'établit, pour des raisons comptables, sur la base de deux types d'ouvrages :
 - > Ouvrages localisés en concession : essentiellement les réseaux HTA, BT, les postes HTA/BT. Ces installations sont identifiées et valorisées par commune.
 - > Ouvrages non localisés en concession : transformateurs (gérés individuellement), colonnes montantes, branchements, appareils de comptage (gérés en enveloppe globale).
- La clé de répartition financière pour ce type d'ouvrage est le rapport entre le nombre d'utilisateurs de la concession et le nombre total d'utilisateurs du centre ERDF Garonne-et-Tarn, qui intervient sur plusieurs départements.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE

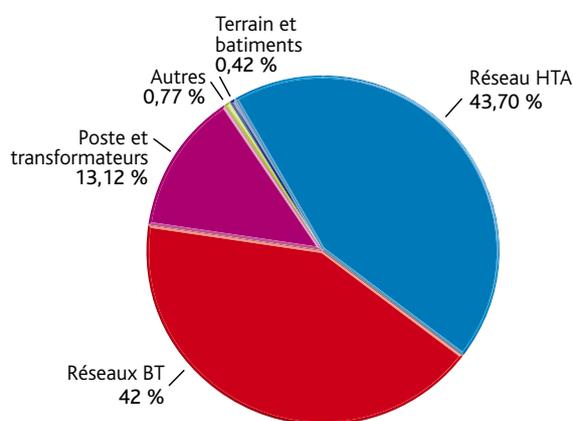
En pratique, pour chaque ouvrage remis au concessionnaire, le SDE communique à ERDF, outre le plan de récolement, une fiche complète retraçant précisément les caractéristiques techniques de travaux ainsi que les coûts exposés, y compris frais de maîtrise d'œuvre. Dès lors que la valorisation calculée via l'outil VRG s'écarte des coûts exposés au-delà d'un seuil d'alerte précisé à l'article 3 du protocole, le concessionnaire doit obligatoirement en faire part à l'autorité concédante. Le contrôle technique et financier de chaque dossier d'opération est du ressort des services techniques et concession du SDE et de la MOABT d'ERDF.

Sur l'exercice 2010, la SDE a assuré la maîtrise d'ouvrage de 324 chantiers. 71 % (233) ont été pris en compte dans le comptage ERDF. Et il apparaît que, pour 69 %, le seuil d'alerte est dépassé. Il en résulte une perte, pour le SDE, de 1 631 998 euros, soit 24 % du coût réel qu'il a investi. Concernant les 74 autres dossiers, la tolérance de seuil serait respectée, mais la sous-évaluation est néanmoins de 31 994 euros.

Des écarts importants de valorisation continuent à exister. Au terme d'une première année de mise en œuvre, la difficulté



ÉVOLUTION DU PATRIMOINE FINANCIER (2005/2010)



RÉPARTITION DE L'ACTIF BRUT PAR OUVRAGE LOCALISÉ

à exploiter l'outil est patente. Des réunions, en fin d'année 2010, ont permis d'affiner la méthodologie. Il en ressort notamment la nécessité, pour le SDE, de préciser les éléments techniques inscrits sur la fiche d'ouvrage transmise à ERDF. Le concessionnaire, pour sa part, n'a pas su adapter ses barèmes aux coûts réels exposés localement, ni pris en compte l'évolution des prix des marchés de travaux et matériels. Des améliorations devront être apportées de part et d'autre.

IMMOBILISATIONS PATRIMONIALES : ÉVOLUTION 2009/2010 (K€)

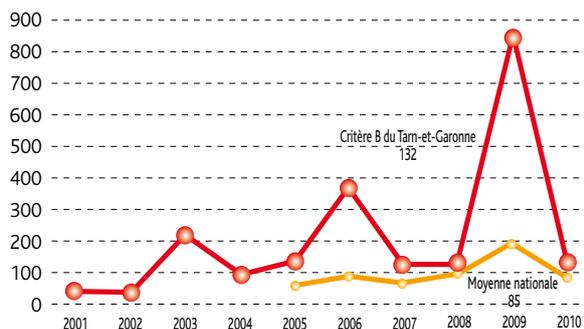
	2010			2009		
	Valeur brute	Amortissements	valeur nette	Valeur brute	Amortissements	valeur nette
Ouvrages localisés	346 116	125 580	220 536	331 891	118 328	213 562
évolution 2009-2010	4,29 %	6,13 %	3,27 %	5,16 %	6,92 %	4,21 %
évolution 2005-2010	29,81 %	38,57 %	25,30 %			
Ouvrages non localisés	69 492	28 212	41 280	65 365	26 694	38 672
évolution 2009-2010	6,31 %	5,69 %	6,74 %	5,88 %	4,86 %	6,60 %
évolution 2005-2010	31,43 %	32,01 %	31,04 %			
Total	415 608	153 792	261 816	397 256	145 022	252 234
évolution 2009-2010	4,62 %	6,05 %	3,80 %	5,28 %	6,53 %	4,57 %
évolution 2005-2010	31,43 %	32,01 %	31,04 %			

1.2 QUALITÉ ET CONTINUITÉ DE LA FOURNITURE

Le temps moyen de coupure a diminué par rapport à 2009, en lien avec les travaux réalisés par le SDE et ERDF. Les indicateurs concernant les clients mal alimentés et les départs sous tension communiqués au SDE par le concessionnaire doivent être toutefois appréciés sous réserve.

1.2.1 ÉVOLUTION DU CRITÈRE B

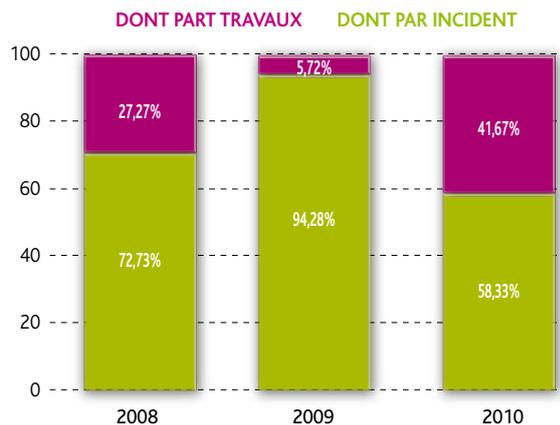
Ce critère B correspond au temps de coupure, exprimé en minutes, d'un client alimenté en basse tension et ce quelle qu'en soit la cause. En 2010, sa valeur est de 132 mn en Tarn-et-Garonne. Elle reste plus élevée qu'au plan national (119 mn en moyenne). La tempête Klaus, qui a fortement touché le département, explique le pic enregistré en 2009 (857 mn). En revanche, la valeur du critère B, hors événement exceptionnel, reste conséquente en moyenne proche de 136 mn en 2008.



ÉVOLUTION DU CRITÈRE B
Toutes causes confondues

LES PERTURBATIONS SUR LE RÉSEAU

Entre 2009 et 2010, le nombre global de coupures liées aux travaux était en baisse. Toutefois, la part des perturbations liées à des travaux était très nettement en hausse pour se situer à 41,7 % contre 5,7 % en 2009 et 27,2 % en 2008. Le temps de coupure longue a été supérieur de 7 mn à celui de l'année précédente. Le concessionnaire explique cette situation par un volume important de travaux de maintenance.



PERTURBATIONS SUR LE RÉSEAU : ÉVOLUTION 2008/2010

PERTURBATIONS POUR TRAVAUX : ÉVOLUTION 2009/2010

	2009	2010
Nombre de coupures pour travaux	1274	1181
sur le réseau BT	365	306
Sur le réseau HTA	909	875
Temps moyen	49	56

Le temps de coupures longues pour incident a baissé (-10 %) par rapport à 2009, mais il est supérieur à la valeur 2008. La poussée connue entre 2008 et 2009 était liée à la tempête Klaus. En revanche, les travaux de sécurisation et maintenance réalisés sur l'exercice par le SDE et le concessionnaire ont permis de continuer à réduire le temps moyen de coupure courte pour incident : soit 26 % par rapport à l'année précédente.

PERTURBATIONS POUR INCIDENTS : ÉVOLUTION 2009/2010

	2008	2009	2010
Nombre de coupures sur incident réseau			
Longues (> ou = à 3min.)	625	941	853
Brèves (de 1s à 3 min.)	829	604	445

L'ÉLAGAGE, UNE NÉCESSITE

146 km de réseau, dont 130 en réseau HTA, ont fait l'objet d'un élagage contre 101 en 2009. Le SDE est particulièrement attentif à la mobilisation du concessionnaire en ce domaine, dans la mesure où le département est très boisé et où la chute d'arbres ou de branches est une cause majeure de dégradation de la qualité. Lors de la présentation de son rapport d'activité, ERDF a notamment évoqué un élagage hélicoptère sur le réseau HTA à Saint-Antonin. En revanche, son représentant a souligné la difficulté de trouver des élagueurs traditionnels pour le réseau BT.

LES CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En basse tension, un client est dit « mal alimenté » lorsque la tension à son point de livraison est supérieure à la variation admise (+ 10 % ou - 10 %) par rapport à la tension nominale (décret du 28 décembre 2007). La tension admissible est comprise entre 207 volts et 253 volts pour les branchements monophasés.

Entre 2009 et 2010, le taux de clients mal alimentés a baissé de 47 % par rapport à 2009 pour s'établir à 1,50 %. Il faut toutefois savoir que les données communiquées par le concessionnaire ne constituent qu'une simulation.

En effet, en vertu du même décret, le mode de calcul de cette variable a été modifié notablement - rapport aux critères tension, profils de puissance des consommateurs BT, réglage théorique de la tension des postes sources et des transformateurs HTA/BT. Et ERDF a décidé d'actualiser ses calculs suivant la nouvelle méthode - à titre provisoire, jusqu'à fin 2011 - sans concertation avec les autorités organisatrices de la distribution.

CLIENTÈLE MAL ALIMENTÉE: ÉVOLUTION 2008-2010			
2008	2009	2010	VARIATION 2009/2010
2,80 %	2,90 %	1,50 %	-47 %

Considérant que l'estimation correspond à un taux anormalement bas, le SDE souhaite que le concessionnaire puisse apporter des précisions.

LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Les départs en contrainte sont en nette régression entre 2009 et 2010. Ils diminuent de 50 % en BT et de 60 % en HTA. Le SDE considère toutefois que le taux moyen de départs HTA calculé par le concessionnaire est anormalement bas.

DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION: ÉVOLUTION 2009/2010

	2009	2010	VARIATION
taux de départs BT > 10%	6,00 %	6,00 %	3,00 %
taux de départs HTA > 5%	0,70 %	5,00 %	3,00 %

1.3 SOLLICITATIONS DES COMMUNES ET DES USAGERS

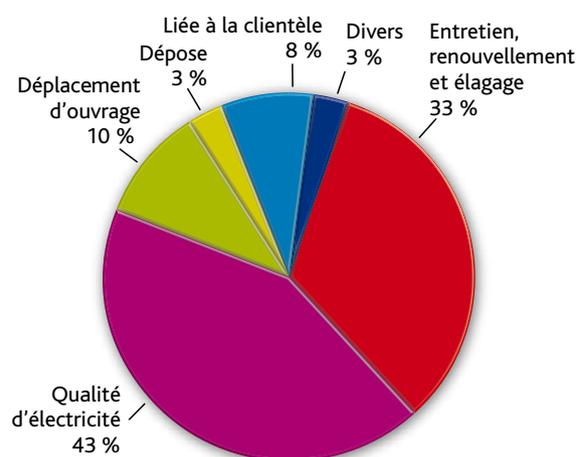
Le SDE 82 intervient quotidiennement, notamment à la demande des communes et des usagers, sur les conditions de mise en œuvre des dispositions du cahier des charges de concession. Il répond aux sollicitations portant sur la fourniture aux tarifs réglementés et sur la distribution publique d'électricité.

1.3.1 LE SUIVI DES RÉCLAMATIONS

Au cours de l'année 2010, 134 dossiers de réclamations (contre 120 en 2009) ont été traités par le Syndicat. 64 % ont été soldés après une intervention du concessionnaire ou de l'autorité concédante. 11 % ont été clôturés sans suite: après analyse des réclamations, ces dossiers ne justifiaient pas d'une intervention ou le demandeur n'a pas poursuivi les démarches.

RÉCLAMATIONS USAGERS: ÉVOLUTION 2005/2010

Motif litige	2005	2006	2007	2008	2009	2010	VARIATIONS
Entretien, renouvellement et Elaga élagage	17	19	27	62	40	29	-27,50 %
Qualité d'électricité	47	27	49	56	51	77	50,98 %
Déplacement d'ouvrage	12	4	7	26	12	12	0,00 %
Dépose	3	2	3	4	3	4	33,33 %
Liée à la Clientèle	0	0	4	5	10	8	-20,00 %
Divers	17	14	4	5	4	4	0,00 %
Total	96	66	94	158	120	134	11,67 %



ANALYSE PAR MOTIF DE LITIGE

ORIGINE ET MOTIFS DE RÉCLAMATIONS

La qualité de la fourniture (57 %), l'entretien, renouvellement et élagage (22 %), les déplacements d'ouvrage (9 %), constituent les motifs clés de réclamation. On note que la qualité de la fourniture continue à poser problème: le nombre de dossiers augmente de 50 % par rapport à 2009 et il est 1,6 fois supérieur à celui de 2005. Les problèmes liés aux autres motifs clés s'atténuent depuis 2008. 78 % des demandes de qualité de fourniture ont été pris en charge par le Syndicat dans le cadre de ses travaux de renforcement.

À SAVOIR

LES DÉPLACEMENTS D'OUVRAGE

Le SDE incite le demandeur à se rapprocher de l'AREMA (Accueil raccordement électricité marché d'affaires).

Pour les communes suivantes :

Bourg-de-Visa, Brassac, Fauroux, Lacour-de-Visa, Montjoi, Roquecor, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Beauzeil, Toufailles, Valeilles, l'interlocuteur est l'antenne Aquitaine :

Tél. : 0810 055 693

Courriel : erdf-aremabt-aquitaine@erdfdistribution.fr

Pour les autres communes, l'interlocuteur est l'antenne Midi-Pyrénées :

Adresse : TSA 20052 – 31803 Saint Gaudens CEDEX

Tél. : 0810 203 835

Courriel : erdf-aremabt-midipyrenees@erdfdistribution.fr

La demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces jointes suivantes : un document écrit motivant la demande, un plan de situation, un plan de masse (ou découpage parcellaire, échelle 1/200 ou 1/500), schéma avec la matérialisation du déplacement désiré, la copie intégrale du permis de construire ou de lotir (s'il existe), avec un plan des façades et hauteur du bâtiment.

Une copie de la demande devra être adressée au SDE afin qu'il puisse suivre le dossier. 12 dossiers ont été traités en 2010.

PROBLÈMES LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le SDE préconise la saisie par écrit du Service réclamation du fournisseur. En tarif réglementé, EDF constate ainsi une augmentation de 14,6 % des demandes écrites. Faute de réponse satisfaisante, l'abonné peut saisir le Service de réclamation régional, le Service de médiation régional, le Service de Médiation national du fournisseur d'énergie. Tout particulier ou professionnel dont les installations sont d'une puissance souscrite inférieure à 36 kVA peut recourir au médiateur de l'Énergie (Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n° 5925 - 75 443 PARIS CEDEX 09. Tél. : au 0810 112 212 ; courriel via le site <http://www.energie-mediateur.fr/>).

En tant qu'autorité indépendante, le Médiateur national de l'Énergie est habilité à alerter les instances décisionnelles sur la nécessité de faire évoluer des fonctionnements inadaptés aux attentes des consommateurs. Son action a un caractère préventif et dissuasif pour inciter les opérateurs à mieux traiter par eux-mêmes les réclamations. Les litiges reçus au SDE (6 % des motifs en 2010) concernent surtout des factures anormalement élevées, du fait de dysfonctionnements de compteur ou d'erreurs de relevé. Le SDE conseille alors de saisir le Médiateur deux mois après que l'abonné ait, d'une part, signalé le litige à son fournisseur par lettre recommandée avec accusé de réception, et d'autre part, averti qu'il exécutera cette démarche faute de réponse ou décision satisfaisante.

LA QUALITÉ DE FOURNITURE

Depuis l'ouverture du marché de l'énergie, les dispositions introduites par la Commission de régulation de l'énergie prévoient que tout défaut de qualité de fourniture électrique soit signalé au distributeur ERDF par le fournisseur d'électricité. Le distributeur établira alors un diagnostic, sur la base des mesures effectuées sur une commune rurale, qu'il communiquera au SDE dans la mesure où un renforcement de réseau s'avère nécessaire. L'abonné saisira son fournisseur d'énergie par courrier en précisant la nature du problème et son numéro de client, avec une copie au SDE.

Le Syndicat, en sa qualité d'autorité concédante, s'assure de la prise en compte de la plainte client par le distributeur ERDF, lequel doit établir

un diagnostic. Dans la mesure où un renforcement de réseau électrique s'avérerait nécessaire sur des communes pour lesquelles le Syndicat est maître d'ouvrage, ERDF l'en informera, la programmation des travaux étant subordonnée aux disponibilités financières dont disposera le Syndicat au moment où il aura connaissance du projet.

L'ÉLAGAGE

Quelles sont les responsabilités techniques et financières d'ERDF et du propriétaire public ou privé ?

Dans le cadre de ses obligations relevant du service de la distribution d'énergie électrique, ERDF assure l'entretien et la maintenance des ouvrages. À ce titre, ERDF procède régulièrement au maintien de la végétation à distance réglementaire, que l'ouvrage se trouve en domaine public ou privé.

L'arrêté technique du 17 mai 2001 renforce le pouvoir de contrôle de l'autorité concédante. En effet, l'article 26 précise que « Des visites périodiques des lignes électriques en conducteurs nus doivent être effectués afin d'en déceler les déficiences éventuelles et de déterminer les élagages et abattages nécessaires, notamment ceux d'arbres morts ou en voie de dépérissement susceptibles de tomber sur les ouvrages », ajoutant que les « travaux dont ces visites ont fait apparaître la nécessité doivent être effectués dans les meilleurs délais » (article 27-§5 de l'arrêté modifié précité).

En matière d'élagage aux abords des réseaux électriques, on distingue principalement 4 cas de figure :

• A la charge du concessionnaire :

- > Végétation et réseau situés en domaine public
- > Végétation et réseau situés en domaine privé (sauf branchement)

• A la charge de l'utilisateur :

- > Végétation située en terrain privé débordant sur le domaine public
- > Branchement de l'utilisateur

Rappel des droits et obligations du propriétaire

- Veiller aux distances de plantation sous et aux abords des lignes électriques (conformément à la norme NF C11-201), soit à 3 m de chaque côté du réseau et 2 m sous la ligne en Basse Tension ; 5 m de chaque côté du réseau, et 3 m sous la ligne en moyenne et haute tension.

- Laisser l'accès à la zone d'élagage.

- En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, ERDF peut engager des recours envers le propriétaire, gardien de l'arbre, « présumé responsable » des dommages causés à la ligne (Art. 1384 du Code civil).

L'élagage par le propriétaire : les démarches à entreprendre auprès d'ERDF

• Phase pré-opérationnelle :

> Le propriétaire adresse une demande écrite de renseignement au représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n° 90-188.

ERDF analyse la demande, s'informe sur les dangers et fait obligation au propriétaire ou à l'élagueur de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

• Phase opérationnelle :

> Le propriétaire transmet la DICT à ERDF. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation de ces travaux.

Le SDE conseille aux propriétaires de respecter les distances requises et de vérifier auprès que le contrat de responsabilité civile passé avec leur assureur prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par l'opération.

1.4 LES USAGERS ET LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

L'exercice a vu une progression de 3,32 % du nombre des usagers. La clientèle continue à privilégier le tarif réglementé. La hausse de 20 % du nombre de dossiers réceptionnés par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) montre que la précarité énergétique des ménages s'accroît. Le SDE y est attentif et prend part au financement du FSL.

1.4.1 LE BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE

Le bilan de l'activité du concessionnaire sur l'année 2010 est retracé à partir des éléments fournis par le concessionnaire lors de la remise du compte rendu d'activité.

LA SEGMENTATION CLIENT

La segmentation des clients est faite en fonction de la puissance souscrite et de leur tension de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité :

SEGMENTATION CLIENTÈLE/TARIFS

	CATÉGORIES USAGERS AU PRIX DU MARCHÉ	CORRESPONDANCE TARIF RÉGULÉ	USAGERS CONCERNÉS
P > 250 kVA card	C1	VERT	CARD (contrat d'accès au réseau de distribution) : fournisseurs d'électricité, industrie, gros consommateurs
P > 250 kVA card	C2 C3		Industrie, gros consommateurs Industrie, collectivités locales
36 kVA < P < 250 kVA	C4	JAUNE	Collectivités locales, professionnels
P < ou égale à 36 kVA	C5	BLEU	Quelques petits consommateurs professionnels Usagers domestiques

LES DONNÉES-CLÉS

ACTIVITÉ CONCESSIONNAIRE (2010)

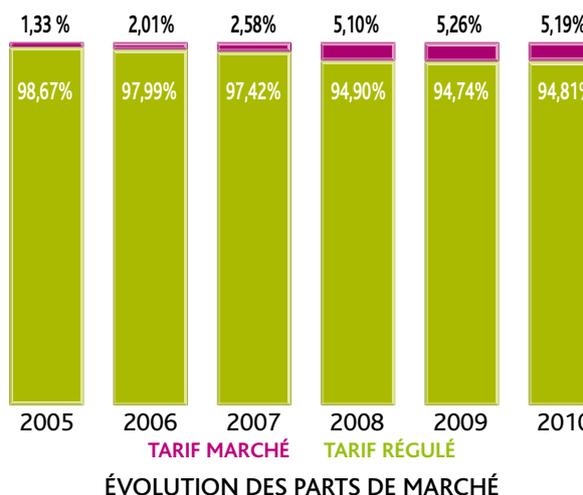
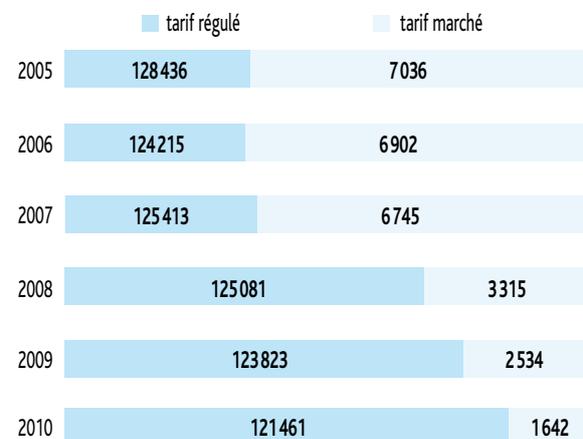
SYNTHÈSE	TARIF RÉGULÉ	TARIF MARCHÉ	TOTAL
Nbre de clients acheminés	128 436	7 036	135 472
Évolution 2009-2010	3,40 %	1,94 %	3,32 %
Recettes d'acheminement (en M€)	46,500	3,096	49,596
Évolution 2009-2010	7,78 %	13,28 %	8,11 %
Energie acheminée (en GWh)	1 403	73	1 475
Évolution 2009-2010	4,52 %	-23,48 %	2,67 %

La concession permet de desservir, en 2010, 135 472 usagers. Leur nombre a progressé de 3,32 %, 43 % des nouveaux usagers vivent en zone urbaine et 57 % en zone rurale. Leur demande a le plus souvent porté sur une puissance <= à

36 kVA. La hausse d'énergie acheminée reste ainsi limitée à 2,67 % sur la période 2009/2010.

Les recettes perçues par ERDF progressent de 8,11 % pour s'élever à 50 millions d'euros en 2010. Outre les nouveaux contrats souscrits, cette hausse peut s'expliquer par un ajustement du tarif d'acheminement (TURPE3) à hauteur de 3,4 % au 1^{er} août 2010, ainsi que par une augmentation de 3,4 % du tarif réglementé de vente d'électricité - autorisée par les pouvoirs publics. La clientèle continue à privilégier le tarif réglementé (95 % des contrats). Le nombre des abonnés au tarif marché a certes progressé depuis le 1^{er} juillet 2007, date d'ouverture des marchés sur l'énergie.

TYPE DE CONTRATS : ÉVOLUTION 2005-2010



1.4.2 LE SERVICE AUX USAGERS EN SITUATION PRÉCAIRE

LE FSL

En 2010, le nombre de dossiers réceptionnés par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) a progressé de 20 %, témoignant d'un accroissement de la précarité énergétique. Les impayés d'électricité ont toutefois significativement diminué entre 2009 et 2010. Le budget global du FSL s'élevait à 879 313 euros, soit 47 % de plus qu'en 2009. Ce fonds, dont la gestion est assurée par le Département et la communauté d'agglomération de Montauban, est également financé par ERDF et le SDE, respectivement à hauteur de 77 000 et 15 000 euros.

FSL : ÉVOLUTION 2009/2010

BUGDET FSL	2009	2010	ÉCART
Budget total (euros)	594 749	879 313	284 564
Nbre de dossiers réceptionnés	2 471	3 003	532
Nbre de dossiers instruits au titre des impayés d'électricité	1 813	1 523	-290
Budget consacré au titre des impayés d'électricité	334 747	358 932	24 185

LE TPN

En 2010, 2 454 abonnés ont bénéficié du tarif de première nécessité instauré par la loi du 10 février 2006 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.

NOMBRE BÉNÉFICIAIRES TPN : ÉVOLUTION 2009/2010

	2009	2010	VARIATION
concession	3 667	2 454	-33,10 %

Entre 2009 et 2010, le nombre de bénéficiaires a diminué très significativement (33,1 %). Cette évolution ne traduit pas forcément une amélioration des situations sociales. Deux facteurs semblent en effet l'expliquer. D'une part, l'élargissement des critères d'accès décidé en août 2010 n'a été pris en compte que plus tardivement par les services sociaux. La nouvelle grille de critères a fait apparaître que de nombreux consommateurs bénéficiaient encore, à fin 2009, du TPN, alors qu'ils n'y avaient plus droit. Ils ont été sortis du dispositif.

D'autre part, les bénéficiaires potentiels sont peu nombreux à utiliser le dispositif. Un ayant droit sur trois faisait la demande en 2009 ; un ayant droit sur quatre en 2010. Seules 27 % des personnes éligibles font valoir leur droit d'accès.

À SAVOIR

Le TPN, ciblant des usagers à faible revenu, permet de réduire leur facture d'électricité de 30 à 50 %, en fonction de la composition du foyer. Il est accordé pour une année renouvelable. La liste des bénéficiaires est établie par les organismes d'assurance-maladie.

Pour plus d'information sur le TPN en région Sud-Ouest, on peut contacter le n° vert **0 800 333 123** (prix d'un appel local).



La concession dessert 135 472 usagers, soit 3,32 % qu'en 2009.

1.5 LE SERVICE PUBLIC DU GAZ

Couvrant 145,5 km sur un périmètre régi par une concession et une DSP, le service public de gaz contrôlé par le Syndicat constitue un patrimoine financier d'une valeur de 7 446 k€. 2010 a vu l'arrivée de nouveaux clients sur Labastide-Saint-Pierre. Les demandes d'intervention des usagers ont principalement porté sur des demandes de mise en service et sur du dépannage pour carence de l'alimentation.

1.5.1 PÉRIMÈTRES DES CONCESSIONS

Le SDE 82, autorité organisatrice du Service public de la distribution publique de gaz pour le compte de 111 communes a confié la construction et l'exploitation des réseaux à GrDF, TIGF assurant le transport des quantités de gaz naturel nécessaire. Les communes de Castelsarrasin, Caussade, Montauban, Valence-d'Agen sont desservies dans le cadre d'un contrat historique communal avec GrDF.

Une révision de ces périmètres a été engagée, en 2010, via :

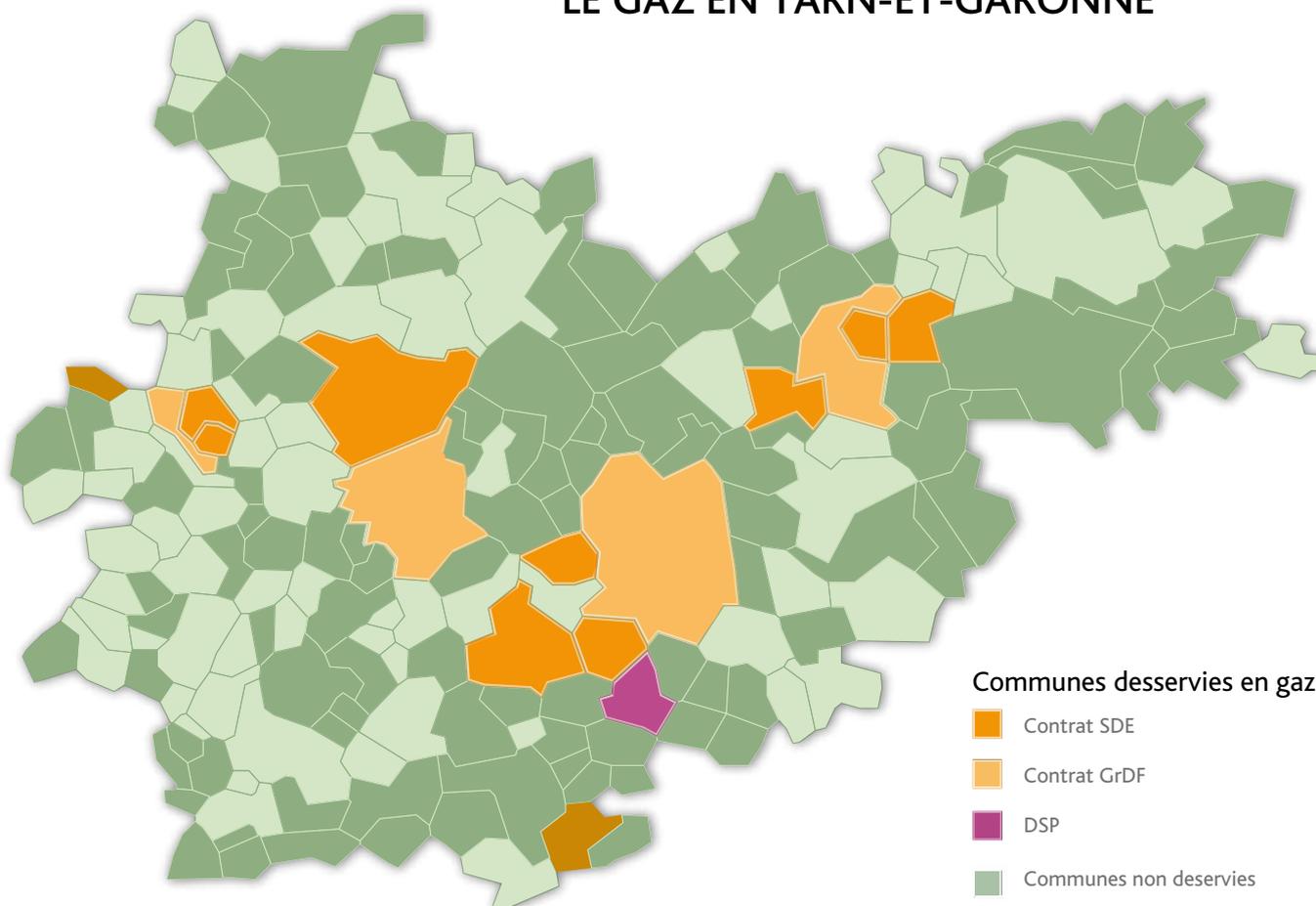
- l'avenant au contrat syndical n° 3, intégrant les communes de Grisolles, Lamagistère et Pommevic ;
- l'avenant n° 2 au contrat en délégation de service public (DSP) avec Labastide-Saint-Pierre, qui réduit le territoire de desserte local.

Une procédure de DSP pour la desserte des communes de Campsas et Monbartier a été lancée mais la réponse de GrDF, unique candidat, n'a pas été acceptée. À la suite de quoi, une nouvelle procédure de DSP a été mise en œuvre en intégrant au périmètre des deux communes précitées, la zone logistique départementale sise à Labastide-Saint-Pierre.

Le SDE 82 exerce le contrôle de concession sur :

- 11 communes (Bressols, Goudourville, Moissac, Montbeton, Montech, Monteils, Realville, Septfonds, Grisolles, Lamagistère et Pommevic), adhérentes au contrat syndical signé en novembre 2007 pour une durée de 30 ans.
- la commune de Labastide-Saint-Pierre, suivant le contrat de DSP signé le 15 juin 2007 pour une durée de 30 ans.

LE GAZ EN TARN-ET-GARONNE



Source cartographique : Artique

1.5.2 MISSION DE CONTRÔLE DE CONCESSION

LE PATRIMOINE PHYSIQUE

En 2010, le réseau de canalisations couvre 145,5 km, dont une très faible part sur Labastide-Saint-Pierre. Sur ce territoire, l'âge moyen des installations est de 3 ans, contre 15,9 pour le réseau des 11 autres communes. Le réseau des canalisations moyenne pression (4 bars) est pour l'essentiel en polyéthylène (PE), matériau qui a une excellente résistance aux agents chimiques et aux chocs. La faible part de canalisations en acier et en cuivre est principalement localisée sur les communes de Moissac, Goudourville, Montech et Septfonds. En 2010, le concessionnaire a procédé à la modernisation de 150 mètres de réseau PE afin d'améliorer sa fiabilité et sa disponibilité ainsi qu'au déclassement de 125 mètres de réseau acier sur la commune de Moissac.

TYPOLOGIE CANALISATIONS RÉSEAU (2010)

LES CANALISATIONS	PE	ACIER	CUIVRE	TOTAL	ÂGE MOYEN DU RÉSEAU	DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU 2010
Concession SDE82	118 153	13 885	1 754	133 792	15,9 (an)	0,673
DSP Labastide-St-Pierre	11 805			11 805	3 (an)	
Total	129 958	13 885	1 754	145 597		

LE PATRIMOINE FINANCIER

En 2010, la valeur nette de ce patrimoine est de 7 446 k€, répartis entre canalisations pour 70 % et branchements pour 30 %. Il est signalé que, sur le périmètre contrôlé par le SDE, aucun poste de détente de distribution publique n'a été construit. Le concessionnaire assure la majeure partie du financement du réseau concédé. Il l'exploite à ses risques et périls (article 1 du cahier des charges de concession). GrDF a investi, sur l'exercice, 142 479 euros pour le développement et la modernisation des ouvrages. C'est sensiblement moins qu'en 2009 (6,6 %), sachant que le chiffre présenté dans le précédent rapport de contrôle avait été, selon le concessionnaire, sous-évalué [il était de 151 896 euros et non, comme indiqué, de 118 716 euros].

PATRIMOINE FINANCIER CONCESSION GAZ/€ (2010)

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VNC	VALEUR DE REMPLACEMENT
Concession SDE82	8 902	2 290	6 612	17 587
DSP Labastide-St-Pierre	882,59	48,953	833,637	1 421
Total	9 784,59	2 338,953	7 445,637	19 008

LES USAGERS DE LA CONCESSION

La rémunération du délégataire provient des seuls tarifs d'acheminement et des prestations associées. Ces recettes sont déterminées en application des tarifs d'acheminement en vigueur pour GrDF (consultables sur <http://www.grdf.fr>). 4 nouveaux clients ont été raccordés au réseau de Labastide-Saint-Pierre, générant une augmentation de 29 % d'énergie acheminée et 24 % de hausse des recettes d'acheminement

sur ce territoire. On notera une légère évolution sur la concession historique.

Les prestations réalisées sur les concessions répondaient principalement à des demandes des mises en service (520 en 2010 contre 408 en 2009), de changement de fournisseur (46 en 2010, 68 en 2009), ou à des interventions pour impayés (128 en 2010),

LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES

numéro d'urgence unique 24h/24h et 7j/7j: 0800 47 33 33

Assurer la qualité et la sécurité des biens et des personnes est une obligation essentielle dont le concessionnaire doit s'acquitter. Afin de garantir cette qualité et cette sécurité, les équipes de GrDF sont mobilisées au quotidien. Cette qualité et cette sécurité sont appréciées au travers plusieurs critères : appels de tiers, recensement du nombre d'incidents, nombre de dommages causés aux ouvrages de distribution, suivi des travaux pour tiers.

• Les appels de tiers

En 2010, les appels de tiers (clients, pompiers, mairies, etc.) étaient au nombre de 127 pour 143 en 2009 sur le territoire en concession. La majorité était motivée par un dépannage (60 %) lié à un manque d'alimentation en gaz. 53 demandes d'interventions de sécurité concernaient une fuite ou une odeur de gaz, des incendies ou explosions (2 appels) ou d'autres besoins. À Labastide-Saint-Pierre, le nombre d'appels a fortement augmenté (17 en 2010 pour 2 en 2009), essentiellement pour raison de fuite ou odeur de gaz. Quelle qu'en soit la cause, le technicien GrDF donne les premiers conseils sur la conduite à tenir, vérifie et analyse de la demande. S'il s'agit d'une urgence ou d'un dépannage et si nécessaire, il demande l'intervention sur place d'un agent qualifié dans les plus brefs délais.

• Le recensement du nombre d'incidents

24 clients ont été impactés (pour 36 en 2009) par des incidents survenus sur le réseau : essentiellement manque de gaz ou de pression (49 %), ou fuite de gaz sans incendie ni explosion (42 %). Il n'y a eu aucun incident avec incendie et/ou explosion. Les incidents ont affecté des ouvrages exploités par le distributeur et, particulièrement les branchements individuels et collectifs. GrDF indique qu'il oriente ses investissements vers la rénovation des branchements, à l'origine de 90 % des fuites constatées.

• Les dommages aux ouvrages de distribution

2 dommages causés par tiers ont été enregistrés en 2010. GrDF rappelle que la sécurité des ouvrages est un engagement de chaque instant. Le concessionnaire a formé 1 224 personnes lors de campagnes de sensibilisation aux travaux à proximité des ouvrages du réseau de distribution dans la région Sud-Ouest, où l'on comptabilise 35 % de dommages sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales. Ces dommages peuvent être causés lors de travaux, ou d'incidents sur le réseau (défaillances humaines, du matériel...).

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE SUR LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

363 chantiers d'électrification rurale, pour un montant total de 11 704 867 euros, ont été commandés sur l'exercice. Ils ont notamment porté sur la sécurisation et le renforcement des réseaux.

2.1.1 RÉPARTITION PAR NATURE DE TRAVAUX

2.1.1.1 > LES RENFORCEMENTS ET LA SÉCURISATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

Ce volet de travaux représente la moitié des commandes concernant le réseau de distribution publique au bénéfice des communes rurales.

L'exercice a été marqué par une forte augmentation des opérations de résorption de fils nus. 50 opérations ont pu être programmées grâce au financement FACE, dans le cadre de la tranche S (26 opérations) ou d'une enveloppe supplémentaire de 700 000 euros (24 opérations). Concernant essentiellement des secteurs affectés par la tempête Klaus, l'objectif était de réduire la sensibilité du réseau aux aléas climatiques.

Parallèlement, afin d'assurer un suivi optimal des dossiers d'électrification rurale, le SDE a renforcé sa présence sur le terrain et réorganisé, à cette fin, son service technique. Son périmètre d'intervention a été découpé en 6 secteurs relevant chacun d'un chargé d'affaires unique qui est à même



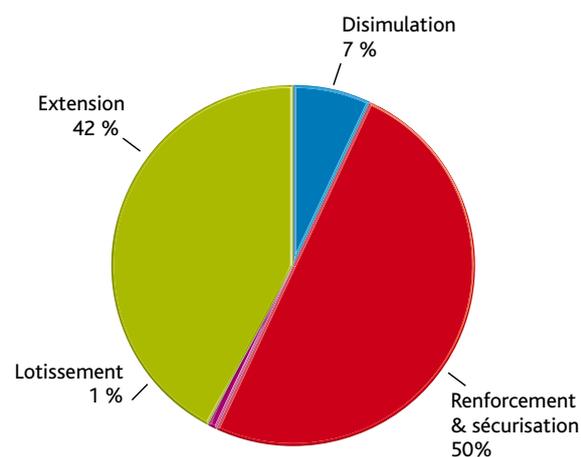
Le SDE a renforcé sa présence sur le terrain.

de gérer toutes les phases du projet. Cette décision rend l'organisation et la mission du service plus lisible. Elle pallie, surtout, le désengagement d'ERDF qui, le 1^{er} janvier 2010, a dénoncé la convention d'assistance technique signée 16 ans auparavant, obligeant ainsi la reprise au sein du SDE des missions qui lui étaient imparties.

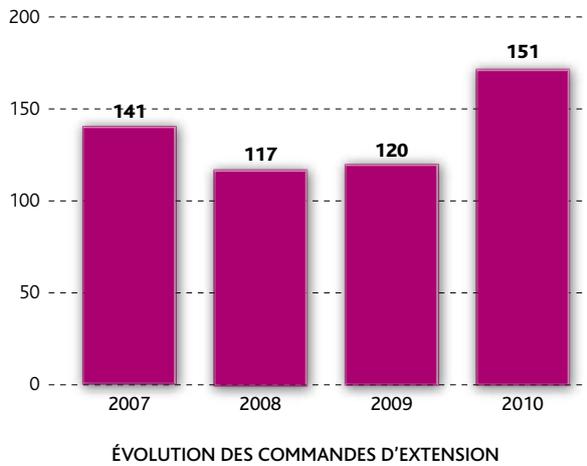
2.1.1.2 - LES LOTISSEMENTS

Concernant les lotissements communaux, 2 projets ont été mis en route pour une commande globale de travaux sur l'exercice d'un montant de 20 826 euros. On constate une baisse par rapport au nombre d'opérations de desserte réalisées en 2009 (5) et 2008 (4).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le SDE assure la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de desserte collective horizontale en lotissement privé. Ces projets font l'objet d'un financement spécifique dont les modalités ont été fixées par le Comité syndical et sont différentes des politiques appliquées pour les lotissements communaux.



RÉPARTITION DES COMMANDES EN ÉLECTRIFICATION RURALE



2.1.1.3 - LES EXTENSIONS DE RÉSEAU

Après deux années de stagnation, les commandes d'extension ont repris à la hausse : il y en a eu 151 au total, soit 25 % de plus qu'en 2009. Elles se sont réparties comme suit :

- > 55 en équipement public,
- > 46 en article 51,
- > 26 en équipement propre,
- > 12 PVR,
- > 12 raccordements selon l'article 332.8 du Code de l'urbanisme.

En complément, 126 installations de coupe-circuits ont été commandées par le Syndicat pour un montant global de 77 556 euros acquitté par les bénéficiaires des raccordements.



Les demandes d'extension ont été en hausse de 25 % par rapport à 2009.

2.1.1.4 - LES DISSIMULATIONS DE RÉSEAU

Les travaux de dissimulation commandés en 2010 ont concerné 24 sites, dont 4 en commune urbaine. Leur montant global s'est élevé à 1 776 244 euros.

Les opérations ont porté sur la construction de 9025 mètres de réseau basse tension (dont 8170 m en souterrain et 855 m de préassemblé en façade), la dépose de 3 postes sur poteaux béton et près de 10 km de réseaux aériens. Par ailleurs, l'exercice a vu la mise en souterrain conjointe des réseaux de télécommunication - 16 278 m de câble et 113 chambres



Le SDE accompagne financièrement les communes qui mutualisent leurs travaux.

posés- et d'éclairage public - 8013 m de réseau pour environ 250 foyers lumineux neufs. Ces opérations traduisent une volonté des communes de mutualiser les travaux d'infrastructures. Le SDE les accompagne par une contribution financière. Il assure aussi la maîtrise d'ouvrage des opérations.

L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

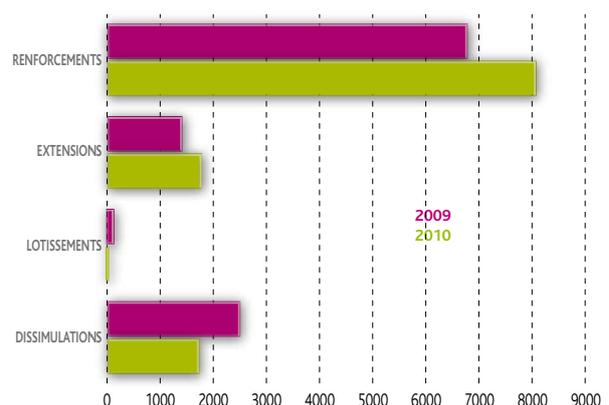
Le SDE a traité 2027 qualifications d'urbanisme. C'est 14,1 % de plus qu'en 2009. Elles se répartissent comme suit :

- > 675 permis de construire,
- > 892 certificats d'urbanisme,
- > 415 déclarations préalables,
- > 45 permis d'aménager.

Le délai moyen de réponse à la demande était de 4,5 jours.

2.1.2 ÉVOLUTION DU VOLUME FINANCIER DES COMMANDES

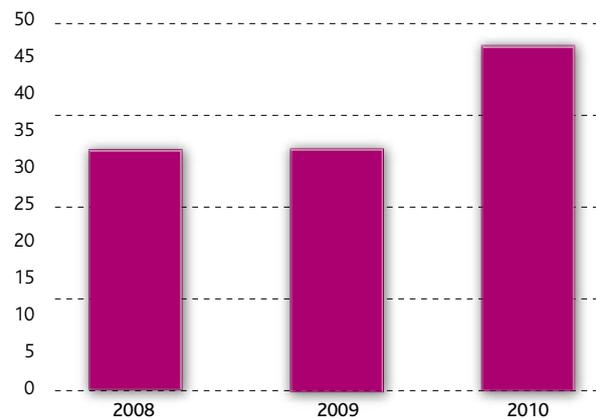
Le volume de commandes a notablement progressé pour les travaux de renforcement et sécurisation, plus légèrement pour les extensions. En revanche, les montants engagés pour les lotissements communaux et la dissimulation ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent.



2.2 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE a accompagné les communes, à la fois sur les plans technique et financier, pour la création ou la rénovation de réseaux d'éclairage public, ainsi que pour la maintenance des installations.

2.2.1 LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES COMMANDES EN NOMBRE DE PROJETS

2.2.1.1 - LES OPÉRATIONS SOUS MANDAT SDE

Le nombre de commandes de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage mandatée au SDE a augmenté de 42 % par rapport à 2009. Corrélativement, le montant des investissements engagés s'établit à 1 092 283 euros, soit une progression de plus de 18 % par rapport à l'année précédente.

Sur 47 commandes, 24 ont été réalisées en coordination avec des travaux d'électrification rurale (renforcement ou dissimulation des réseaux) alors que 23 relèvent uniquement d'une

création ou d'une modernisation des installations d'éclairage public. Près de 92 % d'entre elles ont été menées en commune rurale ; 4 communes urbaines ont été concernées.

2.2.1.2 - LES SUBVENTIONS AUX COMMUNES

Une enveloppe globale de 492 320 euros a été octroyée courant 2010 au bénéfice de 77 opérations finalisées. 67 communes en ont bénéficié. Pour rappel, la politique de subventionnement des investissements en éclairage public en zone rurale, inchangée depuis 2005, prévoit la prise en



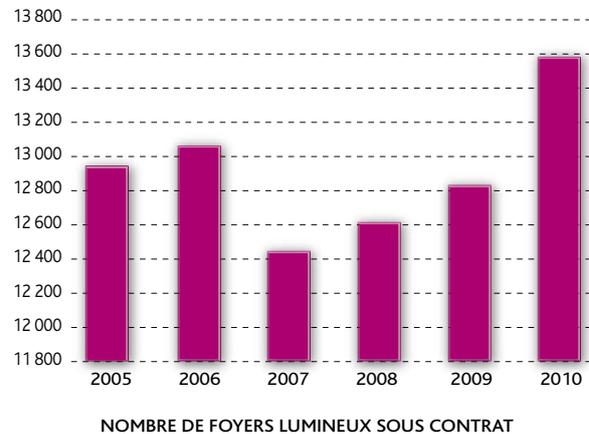
Les commandes de travaux par le SDE ont progressé de 42 % ; dans le même temps, il a soutenu financièrement 77 opérations réalisées dans les communes...

charge par le SDE de 40 % du montant HT des travaux, plafonné à 22 900 euros. Les droits sont réouverts annuellement, en fonction de la date de facturation.

2.2.2 L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Fin 2010, 126 communes gèrent par contrat tripartite l'entretien de leurs installations d'éclairage public. Au cours de cette même année, 68 communes ont décidé de renouveler leur contrat. Le SDE apporte une aide logistique, technique et financière et veille, par des contrôles administratifs et de terrain, au bon respect des obligations contractuelles. La maintenance des installations est assurée par 16 prestataires différents : 4 d'entre eux sont détenteurs de 77 % des contrats

et entretiennent 64 % du parc constitué de 13 590 foyers lumineux.



2.3 MAÎTRISE DE LA DEMANDE ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2005, le Syndicat accompagne les communes dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques, sous forme de conseil et expertise comme d'aide financière pour l'implantation d'équipements moins énergétivores.

2.3.1 LES CONSEILS D'ORIENTATION ÉNERGÉTIQUE

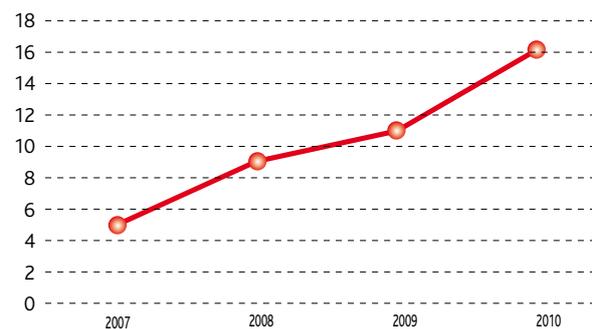
L'exercice a confirmé l'intérêt croissant pour cet accompagnement. 16 bilans ont été réalisés à la demande de 10 communes (certaines ayant commandé plusieurs études). Le suivi des consommations énergétiques des communes engagées dans la démarche équivaut à la saisie de 746 factures : 257 pour l'éclairage public, 403 pour l'électricité des bâtiments publics et 86 pour les combustibles (gaz, fioul).

2.3.2 LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le SDE prend en charge la gestion des dossiers de demande de certificats d'économie d'énergie. Une délibération du Comité syndical du 2 décembre 2010 autorise la mutualisation des certificats pour les travaux d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage SDE et respectant les critères de l'opération standardisée RES-EC-04. L'Assemblée délibérante a également autorisé la vente des CEE déjà obtenus, pour un montant de 17 955,20 euros.

Le 6 décembre 2010, un nouveau dossier portant sur 551 opérations finalisées durant la période du 31 mars 2009 au 25 novembre 2010, a été déposé. Le montant des CEE obtenus s'élève à 3,1417 GWhcumac, soit 14 764 euros (HT) en

valeur marchande estimée. Ces certificats n'ont pas encore été vendus. Il est envisagé de déposer un nouveau dossier en 2011, correspondant aux opérations réalisées sur la période du 26 novembre 2010 à décembre 2011.



ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ CONSEIL D'ORIENTATION

À SAVOIR

Critères d'éligibilité à l'opération RES-EC-04 :

- ensemble optique fermé par un indice de protection (IP) de 55 minimum ;
- efficacité lumineuse de l'ensemble (lampe et auxiliaire d'alimentation) ≥ 70 lumens/Watt ;
- pourcentage de flux de lampe sortant du luminaire installé, directement dirigé vers l'hémisphère supérieur du luminaire (ULOR) ≤ 3 % en éclairage fonctionnel et < 20 % en éclairage d'ambiance.

2.4 COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le SDE assure une mission de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux sur le réseau téléphonique éligibles au protocole signé en 2005. Il réalise, en outre, des infrastructures prévisionnelles au déploiement de la fibre optique. Depuis 2010, il est par ailleurs maître d'ouvrage de l'étude préalable au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Tarn-et-Garonne.

2.4.1 OPÉRATIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE SDE

Le Comité syndical s'est prononcé en faveur de la mutualisation de la redevance d'occupation du domaine public versée par France Télécom et a décidé que le SDE serait maître d'ouvrage de tous les travaux sur le réseau téléphonique éligibles au protocole signé en 2005.



Le SDE est maître d'ouvrage de travaux couplés sur les réseaux électriques et de télécommunications éligibles au partenariat...

En avril 2010, un avenant à la convention cadre locale a été signé avec France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques établis sur supports communs. Pour les opérations éligibles à ce partenariat, la maîtrise d'ouvrage a été transférée au SDE.

Dans un souci de soutien technique renforcé aux communes et d'homogénéité d'instruction, le Syndicat exerce sa mission sur l'ensemble du département. Il intervient également pour les travaux réalisés dans des communes n'ayant pas adhéré à la mutualisation de la redevance. En revanche, les communes concernées ne bénéficieront pas de l'aide financière résultant de cette mutualisation.

Au cours de l'exercice, 22 des 29 opérations de travaux couplant réseaux de communication et d'électricité ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage SDE, les autres ayant été commandées directement par les communes à France Télécom. 21 ont été effectuées dans le cadre d'une dissimulation de réseau pour 8 réalisées dans le cadre d'un renforcement.

À SAVOIR

Pour les communes ayant mutualisé, la participation est fixée à 50 % du montant TTC des travaux (uniquement la part à prendre en charge par la commune conformément à la convention cadre), majorés des honoraires de maîtrise d'œuvre fixés à 5,5 % du montant HT des travaux. Les municipalités non adhérentes participent à 100 % du montant TTC des travaux à prendre en charge par la commune majorés des honoraires de maîtrise d'œuvre.

2.4. LA FIBRE OPTIQUE

Pour répondre aux sollicitations des collectivités, des communautés de communes ou de l'Agence de développement économique de Tarn-et-Garonne, le Syndicat départemental d'énergie est de plus en plus fréquemment amené, à la faveur de travaux en souterrain, à poser des fourreaux en attente d'un futur déploiement de la fibre optique.

En 2010, le SDE a traité 28 demandes d'infrastructures prévisionnelles et en a assuré le financement pour un coût global de 147 000 €. Ce financement est réalisé sans garantie que les équipements seront effectivement utilisés, bien que le syndicat soit attentif à la localisation et aux caractéristiques techniques des structures envisagées. Le Comité syndical a donc décidé, par délibérations des 26 mars et 2 décembre 2010, d'impliquer le SDE dans le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Ce schéma permettra d'élaborer une stratégie globale d'aménagement numérique partagée par l'ensemble des acteurs locaux et les opérateurs. Le Syndicat sera maître d'ouvrage de l'étude préalable, en assurera le financement, et co-pilotera son suivi avec le Département.



Le SDE réalise aussi des infrastructures prévisionnelles au déploiement de la fibre optique.

2.5 BILAN FINANCIER

L'exercice a été marqué par une baisse sensible des recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont néanmoins progressé. L'effort consacré aux travaux sur les réseaux s'est poursuivi grâce à la mobilisation de financements du FACE.

2.5.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Les recettes

Les recettes réelles s'établissent à 5,83 millions d'euros, soit une baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Une tendance qui s'explique par :

- une modification des paramètres de calcul de la redevance de concession suite à l'entrée en vigueur du nouveau dispositif de la Part couverte par le tarif (PCT) au 1^{er} janvier 2010. Les extensions, désormais exclues du volume de travaux sur la base duquel est chiffrée la redevance, génèrent par ailleurs une nouvelle recette. De ce fait, la redevance perçue a été ramenée, en 2010, à 1,818 million d'euros alors qu'elle s'élevait à 2,68 millions d'euros en 2009.

- la progression de la taxe corrélée au niveau d'électricité consommée, en revanche, se confirme. Son montant atteint 3,252 millions d'euros, soit une progression de 4 %



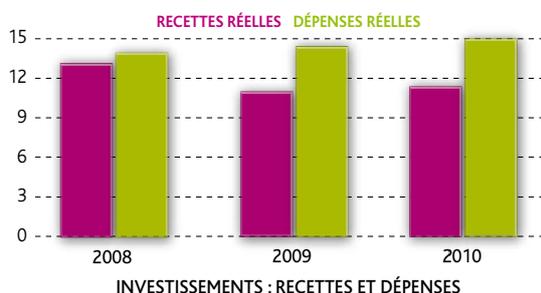
• Les dépenses

Les dépenses réelles s'établissent à 1,44 millions d'euros ; un montant sensiblement équivalent à celui de 2009.

2.5.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

• Les recettes

Les recettes réelles, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent, se situent à hauteur de 11,50 millions d'euros.

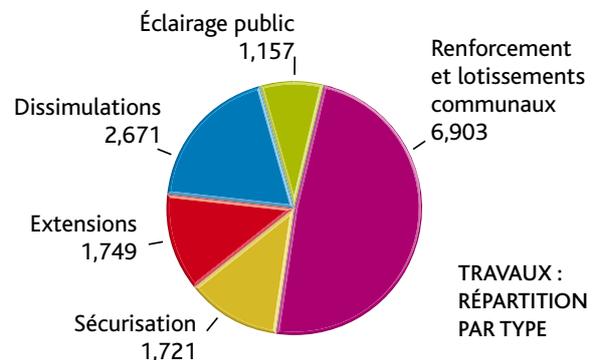


• Les dépenses

Les dépenses réelles progressent de 4,78 % pour s'établir à 15,13 millions d'euros.

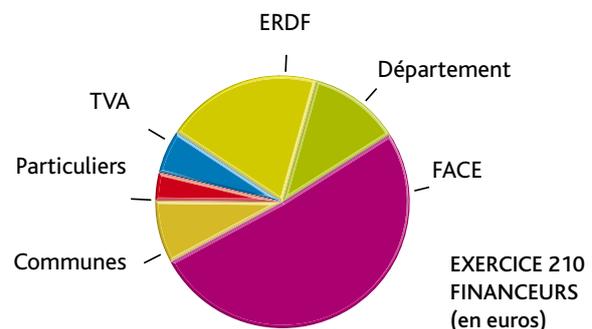
2.5.3 NATURE DES TRAVAUX RÉALISÉS

14,18 millions d'euros de travaux ont été réalisés sur les réseaux d'électrification rurale et d'éclairage public, ce qui représente une augmentation de 7,7 % par rapport à 2009. Pour l'essentiel, ces travaux ont porté sur le renforcement ou la dissimulation de réseaux. Toutefois, s'agissant de l'initiation d'une nouvelle politique, les opérations de sécurisation ont connu une progression de plus de 91 % par rapport au précédent exercice.



2.5.4 L'APPORT DES FINANCEURS

Le montant global des appels de fonds émis auprès des différents financeurs s'est élevé à 9913643,49 euros. Le principal pourvoyeur de financements est le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE). En 2010, sa participation était de 5092356,32 euros. 65 % de la dépense en travaux est couverte par ce fonds pour trois programmes majeurs : FACE AB, FACE S et FACE C.



2.4 BILAN SOCIAL

Le service chargé du contrôle de concession a été renforcé. L'information des adhérents se développe.

2.4.1 LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

LES EFFECTIFS

L'effectif reste stable. Au 31 décembre 2010, le SDE comptait 27 agents : 17 rattachés au service administratif, juridique et informatique, et 9 à la cellule technique. Parmi eux, 7 appartiennent à la catégorie A, 3 à la B et 17 à la C. Un recrutement a été nécessaire, en cours d'exercice, pour renforcer le service chargé du contrôle de concession. Aucun mouvement de personnel n'est à noter.



L'effort en faveur de la formation des personnels s'est poursuivi en 2010.

• Les absences

- > 1 congé de maternité
- > 1 congé de paternité
- > 1 temps partiel thérapeutique de 3 mois
- > 216 jours de congés maladie.

70 jours de formation ont été dispensés aux personnels en 2010, soit 43 % de plus qu'en 2009.

LES PRESTATIONS SOCIALES

La prestation chèque-déjeuner a été financée à hauteur de 27 646 euros. Les agents ont bénéficié, en outre, des prestations proposées par le Comité national d'action sociale, auquel le SDE a versé une cotisation de 5 638,62 euros.

2.4.2 LES ÉLUS

LES DÉLIBÉRATIONS

• Comité syndical

Le président a convoqué les délégués au débat d'orientation budgétaire et à l'assemblée générale du 26 mars 2010 puis

au comité syndical du 2 décembre. Au total, en 2010, 22 délibérations du Comité Syndical auront été nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du syndicat. S'y ajoutent 5 actes de l'Assemblée délibérante pour le gaz.

• Bureau syndical

Dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées, le Bureau syndical a adopté 10 délibérations à la faveur des quatre réunions tenues au cours de l'exercice.

• Les instances consultatives

La Commission des finances (15 mars et 15 novembre) et la Commission consultative pour les services publics locaux (25 mars et 19 novembre) ont été respectivement réunies deux fois à l'initiative du Président. Le deuxième trimestre était consacré aux Comités consultatifs locaux.

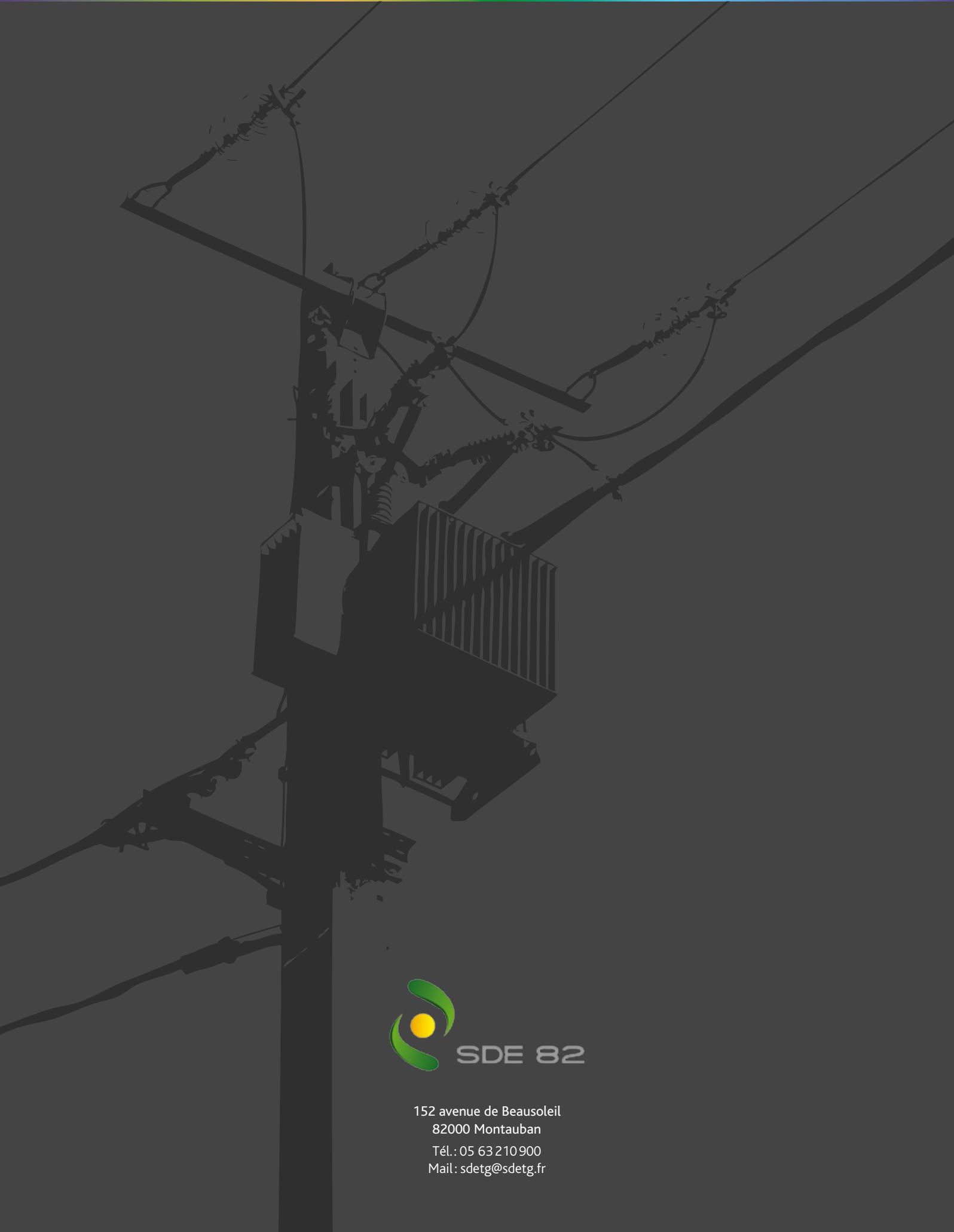
L'INFORMATION

Les adhérents sont informés de l'activité du SDE par l'édition d'un rapport d'activité et par un bulletin annuels. Il est toutefois nécessaire que l'information diffuse plus largement et soit abordée de manière plus détaillée. Pour ce faire, les maires non délégués ont été conviés aux séances du débat d'orientation budgétaire et des assemblées générales, et ont pu s'y exprimer. Les Comités consultatifs locaux donnent par ailleurs l'occasion au Président et au Directeur du Syndicat d'aller à la rencontre des élus dans leur territoire pour aborder dans le détail les dossiers communaux et recueillir leurs attentes et celles de leurs administrés envers le service public de l'électricité.

L'information sur l'activité exercée par le Bureau syndical dans le cadre de ses attributions déléguées est également portée à connaissance à la faveur de chaque assemblée générale.



Le SDE a renforcé la diffusion de l'information la plus détaillée aux adhérents.



152 avenue de Beausoleil
82000 Montauban
Tél. : 05 63 210 900
Mail : sdetg@sdetg.fr